



DEMANDE POUR REALISATION DE TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE
Travaux de revêtement de trottoirs

LIEU D'INTERVENTION:

Adresse : Rue N° à **4400 FLEMALLE**

Revêtement existant :

PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE CONCERNÉ:

Nom et prénom :

Adresse : Rue N°

Code Postal : Commune :

Téléphone : GSM :

Sollicite l'autorisation de réaliser les travaux de construction de trottoirs suivants (cocher la case utile):

- ☐ Revêtement en dalles de béton 30x30x5 (teinte gris clair)
+ Couche de pose (mortier ou stabilisé - épaisseur: 3cm)
+ Fondation en béton maigre C16/20 (épaisseur: 15cm, 20 cm pour les entrées charretières)
- ☐ Revêtement en pavés de béton 22x11x8 (teinte gris clair ou rouge bruyère)
+ Couche de pose (pierrailles 2/7 ou stabilisé - épaisseur: 3cm)
+ Fondation en béton maigre C16/20 (épaisseur: 15cm, 20 cm pour les entrées charretières)
- ☐ Revêtement hydrocarboné AC-10 Surf 4-1 (type 4C) (épaisseur: 4cm)
+ Fondation en béton maigre C16/20 (épaisseur: 15cm, 20 cm pour les entrées charretières)
- ☐ Empierrement gravillons calcaires 6/14 (épaisseur: 5cm)

Le demandeur s'engage à respecter les impositions techniques complémentaires décrites dans l'autorisation lors de la réalisation des travaux.

COORDONNEES DE L'ENTREPRENEUR QUI REALISERA LES TRAVAUX:

La présente constitue, pour l'entrepreneur, la demande d'impétrants.

Nom : N° entreprise :

Adresse : Rue N°

Code Postal : Commune :

Téléphone : GSM :

L'entrepreneur s'engage à garantir les travaux pendant une durée de 3 ans et ne pas descendre à plus de 35cm de profondeur s'il n'est pas agréé en catégorie C

REMARQUES :

1. Un croquis des travaux projetés est à joindre au présent formulaire
2. **La Police locale de Flémalle** sera contactée au moins **15 jours avant** la réalisation des travaux pour connaître les prescriptions éventuelles en ce qui concerne la signalisation de chantier.
3. Le demandeur devra être en possession de l'autorisation du collège communal avant de réaliser les travaux.
4. Les travaux seront réalisés pendant les heures ouvrables
5. Le service des Travaux sera prévenu au moins 48h avant la réalisation des travaux (04/234.88.94)
6. Les espaces publics seront remis dans leur état initial. Les ouvertures seront rétablies au moyen de matériaux identiques à l'existant (épaisseur et nature) à l'aide d'un matériel approprié (compactage et cylindrage).

SIGNATURES (précédées de la mention "lu et approuvé")		
DATE	PROPRIETAIRE:	ENTREPRENEUR: